

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Communauté de Communes des Hauts de Flandre

Commune de WORMHOUT

Le public est informé que, par arrêté du 24 octobre 2018, le Président de la CCHF a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur la modification du PLU de la commune de WORMHOUT.

Cette enquête publique se déroulera **pendant une durée de 31 jours, du lundi 19 novembre 2018 à 9h00 au mercredi 19 décembre 2018 à 17h00.**

A été désigné par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Lille, Monsieur Patrice DURETZ, en qualité de commissaire enquêteur

Les pièces du dossier papier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés à la Mairie de WORMHOUT.

Ils seront disponibles aux jours et heures d'ouverture de la Mairie de WORMHOUT :

- **Lundi, mardi, mercredi et jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h45 à 17h30**
- **Vendredi de 8h30 à 12h30**
- **Samedi de 9h00 à 12h00**

Le dossier sera également disponible en consultation sur le site <https://www.registre-dematerialise.fr/1031> et à partir d'un poste informatique disponible au siège de la Communauté de Communes des Hauts de Flandre, 468 Rue de la Couronne de Bierne 59380 BERGUES.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier de modifications du document d'urbanisme et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions soit :

- Sur le registre d'enquête disponible en Mairie de WORMHOUT.
- Sur le registre d'enquête dématérialisé disponible à l'adresse <https://www.registre-dematerialise.fr/1031>
- Par courrier à l'attention du commissaire enquêteur par écrit à la Mairie de WORMHOUT, 47 Place Général de Gaulle 59470 WORMHOUT.
- De façon dématérialisée à l'adresse enquete-publique-1031@registre-dematerialise.fr

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, propositions et contre-propositions écrites et orales à la Mairie De WORMHOUT les :

Lundi 19 novembre 2018 de 9h00 à 12h00
Mercredi 28 novembre 2018 de 9h00 à 12h00
Vendredi 7 décembre 2018 de 13h45 à 17h00
Mercredi 19 décembre 2018 de 13h45 à 17h00



A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 1, le registre est clos et signé par le commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur dresse, dans les 8 jours après la clôture de l'enquête, un procès-verbal de synthèse des observations qu'il remet au Président de la Communauté de Communes des Hauts de Flandre. Ce dernier dispose de 15 jours pour produire ses observations éventuelles.

Le commissaire enquêteur dispose d'un délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête pour transmettre son rapport relatant le déroulement de l'enquête et ses conclusions motivées à Monsieur le Président de la Communauté de Communes des Hauts de Flandre et à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Lille. Le Président de la Communauté de Communes des Hauts de Flandre en transmettra une copie à Monsieur le Préfet et à Monsieur le Maire de Wormhout.

Un mois après la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an soit jusqu'au 19 novembre 2019 :

à la Mairie de WORMHOUT aux jours et heures habituels d'ouverture.

- au siège de la Communauté de Communes des Hauts de Flandre aux jours et heures habituels d'ouverture
- Sur le site internet de la CCHF www.cchf.fr

Après l'enquête publique, et en cas d'avis favorable, le projet de modification du PLU, éventuellement modifié, sera approuvé par délibération du conseil communautaire de la CCHF.